

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE GORRON EN SA SÉANCE DU JEUDI 5 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Gorron, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc ALLAIN, Maire de GORRON.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 17

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. ALLAIN J.M., Maire - M. MILLET R. – Mme FOURNIER C. - M. LEVEQUE M.- Mme COTTEAU B., Adjoint – BOITTIN R. - CHOYER C. - CONEUF R. – CRONIER A. – DELANGLE C. DIVAY N. - DUVAL L. - GUIHÉRY S. - JUGUET S. - POIRIER J. - QUENTIN B. – ROUSSEAU JJ - formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Absents excusés : LOUVEAU S. - PELLERIN D.

Absents : CHAUSSIS K. – FOUQUÉ JC - POUILLAIN S.

Secrétaire de séance : ROUSSEAU JJ

Concernant le procès-verbal du Conseil municipal du 17 mai 2018, aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

➤ **Compte-rendu des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :**

• **Décision n° 3 du 11 juin 2018** : vente de bois à l'entreprise SEBA pour un montant de 550.00 €.

I – CADRE DE VIE – Roger MILLET – 1^{ER} ADJOINT

1. POINT TRAVAUX

a) ENEDIS

M. MILLET fait part d'une rencontre avec ENEDIS ce jour qui a fait part de plusieurs projets sur la commune. Des fils nus sont à remplacer rue de la Libération, à La Brimandière et au Bignon. Certains poteaux sont également à remplacer. Il a été évoqué la possibilité d'enfouir les réseaux électriques étant donné que des travaux d'enfouissement de réseaux sont prévus sur le site des HLM du Bignon.

Place de la Houssaie, ENEDIS a également programmé des travaux. Lors de la réunion, il a été rappelé à ENEDIS que la place allait être réaménagée et qu'il serait dommage de tout recasser.

b) Territoire d'Energie

Une réunion avec Territoire d'Energie s'est tenue ce jeudi 5 juillet concernant les travaux de la rue du Maine qui auront lieu en fin d'année. La première estimation était de 245 000 €. L'estimation de l'entreprise STURNO, en charge du chantier, est de 216 000 € pour la basse tension et 27 000 € pour le téléphone. Sur les 216 000 €, la commune aura à sa charge 65%, et sur les 27 000 €, 80%, soit un montant total de 172 134 €. Il faudra, en plus prévoir les lampadaires. M. MILLET propose de conserver les lampadaires actuels qui sont en très bon état.

c) Place de la Houssaie

Le programme des travaux s'établit comme suit :

- 28/08/2018 : début des travaux par la CISE,
- Fin septembre : intervention de STPO

La première réunion de chantier est fixée au 4 septembre.

2. TERRITOIRE D'ÉNERGIE 53 – MODIFICATION DES STATUTS

Il est exposé au Conseil que le contexte législatif et réglementaire, en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont la commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Il est proposé au Conseil :

- d'adopter la modification des statuts de TE53.

Avis favorable à l'unanimité.

3. TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Dans la perspective de l'aménagement d'un lotissement d'habitations sur le site de l'ancien lotissement HLM du Bignon, il est proposé au Conseil :

- de solliciter auprès de Territoire d'Énergie 53 pour l'année 2019 l'inscription des travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

Avis favorable à l'unanimité.

M. ALLAIN rappelle qu'il serait temps de réfléchir à un nom de rue pour le futur lotissement.

M. CONEUF propose « rue Simone Veil ».

M. POIRIER propose « rue de la Chapelle ».

M. ALLAIN propose de solliciter l'avis de la population par le biais du Gorrion Infos dans le numéro de septembre.

4. INFORMATIONS DIVERSES

Le Conseil départemental a réalisé le bitume avenue Schwaikheim. Cette portion de route est limitée à 50 km / h et il fait remarquer que la vitesse des automobilistes est assez excessive à cet endroit.

M. ALLAIN sollicite l'avis du Conseil sur les solutions qui pourraient être apportées pour faire ralentir les véhicules et propose d'instaurer la priorité à droite. Il ajoute par ailleurs qu'il a sollicité l'avis du Conseil départemental qui a répondu que c'était à la commune de prendre une décision.

Mme CRONIER explique que si la priorité à droite est instaurée dans cette voie, il faudra qu'elle le soit aussi dans la prolongation avenue Hayling Island. Elle ajoute que la priorité à droite n'est pas une bonne solution car il y a trop de camions à circuler sur cette voie et que c'est beaucoup trop dangereux.

Mme DELANGLE approuve et précise que peu de gens respectent la priorité dans l'agglomération.

Mme FOURNIER suggère d'installer un panneau de rappel de limitation de vitesse à 50 km / h.

Aucun accord n'étant trouvé, il est proposé de réfléchir au problème.

II – ANIMATIONS CULTURELLES - Christine FOURNIER – 2^{ÈME} ADJOINTE

1. COMITÉ DE JUMELAGE GORRON / SCHWAIKHEIM - SUBVENTION

Il est proposé au Conseil de verser à l'association du comité de jumelage Gorrion / Schwaikheim une subvention de 3 612 € dans le cadre de l'échange 2018 avec la ville allemande afin de combler la différence entre les recettes et les dépenses.

M. ALLAIN précise que, par rapport au prévisionnel, le montant est inférieur.

M. POIRIER ne prend pas part au vote. 1 abstention (A. CRONIER), 15 voix pour. Avis favorable.

2. ASSOCIATION LES POLYSSONS - SUBVENTION

M. ALLAIN et Mme FOURNIER ont rencontré l'association *Les Polyssons*, groupe de musique pour jeune public, mercredi 4 juillet. Le groupe a un projet d'enregistrement de disque et il est à la recherche de subventions. Il est proposé au Conseil que la commune participe à hauteur de 200 €, somme correspondant au minimum attribué aux subventions. En contrepartie, le groupe s'engage à intégrer le logo de la ville de Gorrion sur la pochette du CD et de faire don de 10 CD.

Avis favorable à l'unanimité

Il est par ailleurs proposé qu'un CD soit offert aux parents lors de chaque naissance à GORRON.

M. POIRIER fait part du prochain échange de jeunes au mois d'août avec Schwaikheim.

3. INFORMATIONS DIVERSES

a) Cinéma

Mme FOURNIER indique que la prochaine commission des animations culturelles est repoussée au jeudi 13 septembre à 19 h 30 et qu'elle aura lieu au cinéma. En effet, des travaux d'amélioration auront lieu pendant les vacances et cette réunion sera l'occasion de les inaugurer. Une séance à tarif réduit suivra à 20 h 30.

b) Animations de l'été

- Festid'AL les 13 et 14 juillet,
- Pique-nique organisé par le Comité des fêtes le 14 juillet,
- Balades gorrionnaises.

Mme FOURNIER tient à remercier le service espaces verts ainsi que le Centre de loisirs pour le fleurissement très réussi.

Mme QUENTIN demande ce qu'il en est de l'entretien des trottoirs.

M. MILLET réplique que le problème n'est pas d'aujourd'hui et que l'entretien coûte trop cher à la commune, de l'ordre de 50 000 €.

Mme CRONIER suggère de faire passer un article dans le Gorrion Infos afin d'expliquer cela aux Gorrionnais. M. ALLAIN approuve.

M. CONEUF ajoute qu'il faut expliquer ce qu'est la biodiversité.

Mme CRONIER évoque le bâtiment ATLAS : « il est temps de faire quelque chose ».

M. MILLET répond que ce n'est pas à la commune d'intervenir sur des propriétés privées.

M. ALLAIN ajoute qu'il n'y a qu'à certains endroits que le problème d'entretien est important et propose d'aviser les propriétaires par courrier.

Mme CRONIER propose d'installer des panneaux informatifs aux entrées de ville.

III - JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS - Michel LEVÊQUE - 3^{EME} ADJOINT

4. INFORMATIONS DIVERSES

M. LEVÊQUE fait un rappel des derniers événements passés :

- Boucles de la Mayenne : ce fut un bel événement sportif qui s'est très bien déroulé. Le budget prévu, à savoir 21 000 € est respecté. La dépense pour la commune est de 2 700 € ;
- Escalade : 2 jours d'initiation à l'escalade les 8 et 9 juin ;
- Tennis de table : le championnat a réuni 300 participants sur 2 jours les 9 et 10 juin ;
- TC Bocage féminin : montée en nationale 3 de l'équipe féminine lors du championnat national ;
- Judo Club Gorrionnais : 2 nouvelles ceintures noires ;
- Tournoi de foot inter-entreprises : bonne participation ;
- Journée de découverte de la spéléologie : c'était une première à Gorrion le dimanche 1^{er} juillet à la salle omnisports.
- AG Gorrion Football Club : bonne santé du club. Refonte de la Ligue à la saison prochaine ;
- Boulodrome : les travaux ont débuté.

5. JOURNÉE DES SPORTS DE NATURE ET DE PLEIN AIR

Pour cette journée, le point de rendez-vous est fixé à 10 heures au Parc de loisirs de la Colmont. L'inauguration des stands est prévue à 11 h 30 et la remise des AS Gorronnais à 12 heures. Les élus du CIJ ont organisé un concours de dessin sur le thème « Mon sport préféré ». La remise des prix est fixée à 14 heures.

M. MILLET évoque sa rencontre avec les membres du Tennis Club du Bocage qui souhaitent que les travaux se poursuivent. La priorité est de réhausser le Club House. Or, par rapport au budget prévu pour l'ensemble des travaux, un problème se pose : le désamiantage, avec un montant qui pourrait s'élever à 50 000 € environ.

IV – AFFAIRES SOCIALES – Béatrice COTTEAU – 4^{EME} ADJOINTE

INFORMATIONS DIVERSES

a) Repas des Aînés

Le repas est fixé au dimanche 16 septembre et concerne les personnes de 74 ans et plus. Mme COTTEAU précise que les invitations devront être distribuées par les élus et membres du CCAS entre le 1er et le 15 août.

b) Virades de l'espoir

La manifestation aura lieu le dimanche 30 septembre en même temps que la foire d'automne. Le samedi, la randonnée pédestre est reconduite. Le dimanche, une seule animation est prévue, à savoir la vente de crêpes.

La prochaine commission des affaires sociales est avancée au jeudi 6 septembre (changement de date avec la commission des affaires culturelles).

V – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Président : M. Jean-Marc ALLAIN

1. CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX – AVENANT N°2

Il est rappelé au Conseil qu'une convention entre le Conseil départemental, les collectivités territoriales et les collèges définit les conditions de mise à disposition des installations sportives au bénéfice des collèges et arrêtent les modalités de règlement au titre de l'utilisation par les collèges des installations sportives. Pour la commune de GORRON, il s'agit de la mise à disposition du complexe sportif Maurice Dufour.

L'avenant n°2 à la convention initiale porte sur une modification des articles 5 et 8 :

- L'article 5 est complété de la manière suivante :

« Une annulation du créneau qui interviendrait dans un délai inférieur à 30 jours donnera lieu à paiement... ».

- L'article 8 est modifié et rédigé ainsi :

« La présente convention entre en vigueur à compter de l'année scolaire 2018/2019 pour une durée initiale de cinq ans. Elle est reconductible par tacite reconduction par période de cinq ans ».

Il est proposé au conseil :

- de donner son accord à la conclusion de l'avenant n° 2 modifiant les articles 5 et 8 ;
- d'autoriser le Maire à signer ledit avenant.

Avis favorable à l'unanimité.

2. TARIFS GARDERIE PÉRISCOLAIRE RENTRÉE 2018

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé une évolution et une harmonisation des tarifs des temps de garderie des écoles maternelle et élémentaire publiques. Un tableau est présenté en séance.

Les tarifs proposés sont les suivants :

ÉCOLE MATERNELLE			ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE		GARDERIE MUNICIPALE
G. matin	G. soir	G. journée	G. matin	Etudes	
0.95 €	0.95 €	1.80 €	0.95 €	0.95 €	0.50 €

Mme CRONIER s'interroge sur la baisse des tarifs : « est-ce que les parents trouvent les tarifs réellement élevés ? Faut-il vraiment les baisser ? »

M. ALLAIN rappelle qu'à la rentrée prochaine, la semaine scolaire se déroulera sur 4 jours. Le coût sera moins élevé pour la commune. Par ailleurs, en comparaison avec d'autres communes, nos tarifs étaient un peu élevés. Il n'y aura plus d'études assurées par les enseignants. Cependant un soutien aux devoirs sera assuré par du personnel communal de 16 h 15 à 17 h. La garderie municipale débutera à 17 h

Avis favorable à l'unanimité.

3. DEMANDE D'EFFACEMENT DE DETTES

Par jugement en date du 16 mai 2018, le Tribunal de Laval a prononcé un effacement de dettes pour un montant de 150.40 €. Il s'agit de factures de cantine et garderie impayées.

Cet effacement de dettes s'impose à la collectivité et constitue une dépense à imputer à l'article 6542.

Avis favorable à l'unanimité.

4. RÉGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Il est exposé à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Le règlement européen dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG présente un intérêt certain.

Le CDG 53 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités publiques et il est proposé de s'inscrire dans cette démarche. Le CDG propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Il est précisé que le coût pour la collectivité est de 560 € la première année puis 280 € les années suivantes.

Il est proposé au Conseil :

- de mutualiser ce service avec le CDG,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de mutualisation,
- de désigner le Délégué à la Protection des Données comme étant le DPD de la collectivité.

Avis favorable à l'unanimité.

5. VENTE DE TERRAIN ZONE D'ACTIVITÉS DE LA BOURDAISERIE

M. Fabien AUBERT a sollicité la commune pour l'acquisition des parcelles AL 135 et AL 130, d'une superficie de 320 m².

Il est proposé au Conseil de :

- donner son accord à la vente des parcelles, ci-dessus mentionnés, au prix de 4 € le m², soit 1 280 €, frais d'acte à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente avec le notaire désigné par l'acquéreur.

Avis favorable à l'unanimité.

6. ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'un terrain situé lieu-dit « Le Verger », classé en zone AUh, zone destinée à l'urbanisation future, à vocation d'habitat, est à vendre et il propose au Conseil :

- de se porter acquéreur d'une division de terrain d'une superficie d'environ 6 100 m² au prix de 2 € le m²,
- d'autoriser le Maire à poursuivre les démarches en vue de cette acquisition et signer toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette vente.

M. MILLET explique qu'il va s'abstenir car des problèmes d'eaux pluviales se posent dans ce secteur.

Mme CRONIER demande si un nouveau lotissement est vraiment nécessaire à GORRON.

M. ALLAIN répond que c'est un terrain voué à l'habitat et que l'acquéreur n'ayant pas pour objectif de réaliser un lotissement, il a décidé de préempter le bien mis en vente. Une négociation avec le propriétaire et l'acquéreur a eu lieu. Il ajoute qu'il faut prévoir du terrain constructible au cas où il y aurait des demandes dans le futur.

M. BOITTIN ajoute « qu'un peu d'espaces verts dans la ville, c'est bien aussi ».

M. ROUSSEAU ajoute que, pour de tels sujets, il serait préférable que le Conseil soit informé au préalable.

M. MILLET rappelle que le délai de réponse pour le droit de préemption urbain est de 2 mois.

5 abstentions (R. MILLET, J. POIRIER, A. CRONIER, JJ ROUSSEAU, B. QUENTIN) – 12 voix pour. Avis favorable.

7. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION RÉCIPROQUE DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE D'ERNÉE

Pour optimiser l'entretien des terrains du stade Marcel Boulanger, la commune d'ERNÉE sollicite le partenariat de la commune de GORRON afin de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire de l'agent en charge de l'entretien des terrains de foot de GORRON.

En échange et pour compenser le temps passé par l'agent de la commune de GORRON à ERNÉE, l'agent en charge de l'entretien des terrains du stade d'ERNÉE est mis à disposition de la commune de GORRON.

La mise à disposition réciproque entre les deux communes prendra effet à compter du 10 juillet 2018 pour une durée d'un an.

Avis favorable à l'unanimité

8. RECRUTEMENT D'APPRENTIS

Il est proposé au Conseil :

- de conclure, pour la rentrée scolaire 2018/2019 avec dérogation possible au 1^{er} août 2018, trois contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Bâtiment	1	CAP ou bac pro	2 ans
Mécanique parc et jardin	1	CAP ou bac Pro	2ans
Espace vert	1	CAP ou bac pro	2 ans

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Avis favorable à l'unanimité.

9. DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL

- Section d'investissement :
 - Dépenses : 2031 – frais d'études + 10 000.00 €
 - 21318 – autre bâtiments publics - 10 000.00 €

Avis favorable à l'unanimité

VI – SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **CCBM**

Pôle santé : les travaux ne vont pas tarder à débuter.

- **SEKOM**

Des travaux importants ont lieu actuellement rue du 8 mai 1945. Suivront la rue des Sarrazins, la place de la Houssaie et la rue du Maine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55 mn.

Le secrétaire de séance,
Jean Jacques ROUSSEAU



Le Maire,
Jean-Marc ALLAIN

